

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 DECEMBRE 2007**

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mercredi 19 décembre 2007 à 8 h 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS :

- Mme Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan,
- M. Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan,
- M. Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique,
- M. Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique,
- M. Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine,
- M. Dominique JULAUD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine,
- M. Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique,
- M. Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan.

ETAIENT EXCUSES :

- M. Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- M. Gilbert MENARD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- M. Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- M. Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur adjoint de l'I.A.V.,
- Mme Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 DECEMBRE 2007**

II - QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

3-Acquisition d'un terrain sur la zone mytilicole de la Pointe du Scale à PENESTIN

Dans sa délibération du 15 février 2005, le Conseil d'Administration de l'I.A.V. a approuvé les orientations du projet de la zone d'activités conchylicoles de Loscolo à Pénestin et a défini le rôle de l'I.A.V. dans la conduite de ce dossier qui constitue, rappelons-le, une réponse aux problèmes de dessalure et d'envasement de l'estuaire engendrés par le barrage d'Arzal.

En particulier, le concours de l'I.A.V., outre sa participation active aux études et montage du dossier, consisterait en un rachat des chantiers mytilicoles actuels, au fur et à mesure des départs des professionnels, leur réhabilitation à l'état naturel puis les terrains libérés seraient cédés au Conseil Général du Morbihan pour être intégrés aux Espaces Naturels Sensibles.

Le processus d'acquisition par l'I.A.V. prévu dans cette délibération a commencé dès 2006 avec le rachat de 3 chantiers au Logo.

L'acquisition d'un nouveau chantier à la Pointe du Scale est proposée à l'I.A.V., par l'intermédiaire de la SAFER Bretagne, qui est en mesure d'exercer son droit de préemption en faisant valoir un motif environnemental.

La superficie du chantier est d'environ 10 ares.

La transaction, basée sur l'évaluation par le Service des Domaines, est chiffrée à 44 000 €, tous frais compris.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité

- **Décide l'acquisition de ce chantier au prix proposé.**
- **Charge le Président d'effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.**

**Pour extrait conforme
LE PRÉSIDENT**

Y. MAHE

